

Les évêques de France et les mariages au sein de la FSSPX

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 8 août 2018



Le 27 mars 2017, la Commission Ecclesia Dei avait publié [un texte](#) sur les dispositions romaines concernant les Mariages célébrés par des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. La Maison Générale de la Fraternité Saint-Pie X par le biais d'un communiqué avait accueilli plutôt positivement cette nouvelle disposition.

Rome disait :

le Saint-Père, sur proposition de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et de la Commission Ecclesia Dei, a décidé d'autoriser les Ordinaires du lieu à concéder aussi des permissions pour la célébration de mariages de fidèles qui suivent l'activité pastorale de la Fraternité, selon les modalités suivantes.

Dans la mesure du possible, la délégation de l'Ordinaire pour assister au mariage sera donnée à un prêtre du diocèse (ou du moins à un prêtre pleinement régulier) pour qu'il reçoive le consentement des parties dans le rite du Sacrement qui, dans la liturgie du *Vetus ordo*, a lieu au début de la Sainte Messe ; suivra alors la célébration de la Sainte Messe votive par un prêtre de la Fraternité.

En cas d'impossibilité ou s'il n'existe pas de prêtre du diocèse qui puisse recevoir le consentement des parties, l'Ordinaire peut concéder directement les facultés nécessaires au prêtre de la Fraternité qui célébrera aussi la Sainte Messe, en lui rappelant qu'il a le devoir de faire parvenir au plus vite à la Curie diocésaine la documentation qui atteste la célébration du Sacrement.

Plus d'un an après, qu'en est-il de ces dispositions en France ? De fait, la quasi-totalité des évêques de France a donné délégation directement aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X présents dans leur diocèse. Seuls 4 évêques ont préféré envoyer leur propres délégués pour recevoir le consentement des époux.

Or, la semaine dernière, l'un de ces 4 évêques a finalement changé d'avis et a donné les pouvoirs à trois prêtres de la FSSPX présents dans son diocèse. Et sur les 3 évêques restants, l'un deux est très proche de la retraite des 75 ans... Que fera son successeur ? Nous verrons bien. En attendant, il ne reste véritablement que 2 évêques à refuser encore cette délégation. Tiendront-ils ?